

Bruxelles, le 2 octobre 2018
(OR. en)

12710/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0302(NLE)**

**ACP 85
WTO 249
RELEX 810
COAFR 236**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	COM(2018) 573 final + ANNEX
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une décision du comité APE relative à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne - Adoption

1. Le 24 août 2018, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une décision du comité APE relative à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition de décision du Conseil susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 25 septembre 2018.

3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil adopte, en point "A", le texte figurant dans le document 12544/18, mis au point par les juristes-linguistes, qui servira de base aux négociations au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part.
-